



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

APPEL D'OFFRE REF 06/002/YDE/2026

ELIZABETH GLASER PEDIATRIC AIDS FOUNDATION (EGPAF)

PROJET DE LOCATION DE DEUX (2) PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS AU BUREAU EGPAF DE YAOUNDE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 26 JUIN 2026, 14H00 HEURES DU CAMEROUN

SOMMAIRE :

- I- PRESENTATION D'EGPAF AU CAMEROUN***
- II- OBJET ET CONTEXTE DE LA CONSULTATION***
- III- TERMES DE REFERENCES***
- IV- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE***
- V- MODALITES PRATIQUE DE SOUMISSION DES OFFRES***
- VI- CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE***
- VII- ANALYSE DES OFFRES***



I- PRESENTATION D'EGPAF

EGPAF travaille en partenariat avec le ministère de la Santé pour soutenir les services de prévention, de soins et de traitement du VIH et de renforcement des systèmes de santé. L'EGPAF est principalement financé par le PEPFAR à travers les Centres for Disease Control and Prevention (CDC) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). ELIZABETH GLASER PEDICATRIC AIDS FOUNDATION Cameroun a pour siège Social Yaoundé et représentée par **Dr Patrice TECHENDJOU**, Directeur Pays demeurant et domicilié au siège de ladite institution, identifié au numéro contribuable **M0914125000911Q** ci-après dénommée EGPAF.

II- OBJET ET CONTEXTE DE LA CONSULTATION

L'objectif du projet consiste à mettre à disposition de l'EGPAF de deux (02) photocopieurs multifonctions neufs, fournir des consommables et pièces détachées nécessaires à leur exploitation et assurer la maintenance et l'entretien de ces équipements. Le volume mensuel d'impression des documents est estimé à 60.000 pages monochrome et 5.000 pages couleurs

De manière plus précise, le prestataire retenu devra :

- Mettre à disposition deux (02) équipements de reprographie multifonctions
- Installer et paramétrer les équipements
- Fournir et installer toutes les pièces de rechange
- Fournir une solution de gestion du parc (quotas, sécurisation etc.)
- Assurer la maintenance préventives et corrective du matériel mis à la disposition d'EGPAF
- Produire des rapports et tableaux de bords mensuels sous format électronique permettant de suivre l'évolution mensuelle des consommations de chaque équipement

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble d'équipements et de services répondant aux caractéristiques suivantes :

- 600 x 600 dpi
- Réducteur/agrandisseur (25 % à 400 %)
- Vitesse : 25 copies/minute
- Copie/impression recto/verso
- Chargeur automatique de documents recto verso (50 feuilles maximum)
- Grammage du papier : 60 à 90 g/m²
- Fonctions d'impression et de numérisation, connexion possible à un ordinateur
- Consommables illimités (toner, tambour, pièces détachées, etc., hors papier)
- Impression sécurisée

III- TERMES DE REFERENCES

Compte tenu de l'augmentation sans cesse croissante des coûts cachés liés à l'exploitation de parc d'imprimante, EGPAF sollicite l'accompagnement d'un prestataire pour la mise en place d'une plateforme d'impression, de numérisation et de photocopie. Il s'agit donc précisément



d'externaliser les services de reprographie. Cette formule vise principalement à assurer le contrôle et la maîtrise des coûts d'impression et de photocopie, le service de scan des documents étant gratuit.

➤ **MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS**

Le prestataire mettra à disposition deux (02) photocopieurs neufs performants capables d'assurer sans interruption la production documentaire d'EGPAF

➤ **FOURNITURE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE**

Le prestataire fournira une solution logicielle de gestion du flux de reprographie (gestion des quotas, des droits d'accès, sécurisation, etc.).

➤ **ASSISTANCE TECHNIQUE ET DELAIS D'INTERVENTION**

Le service d'assistance technique du prestataire doit garantir un délai de réponse de 02 heures aux demandes d'intervention. La résolution des problèmes doit intervenir dans les 24 ou 48 heures maximum suivant la demande et type d'intervention à faire ; une pénalité de - 0,1 % par jour de retard pourrait être appliquée en cas de retard d'intervention du prestataire dans l'interventions à compter de la date où le prestataire a été notifié par le point focal EGPAF. Cette déduction sera effectuée sur la facturation mensuelle du mois concerné.

➤ **FOURNITURE DES CONSOMMABLES ET PIECES DE RECHANGE**

Le prestataire fournira les consommables et pièces détachées indispensables au bon fonctionnement des équipements.

➤ **MAINTENANCE PREVENTIVE**

La maintenance préventive est relative à la sûreté de fonctionnement des équipements. Elle permet de prévenir d'éventuelles pannes et arrêts brusques. Elle doit intervenir avant que les équipements ne soient déclarés défectueux.

Le prestataire assurera les visites de maintenance préventives sur les équipements de production. Les visites de maintenance préventive sont à la charge du prestataire et se feront suivant un calendrier à transmettre en début de période contractuelle.

➤ **MAINTENANCE CORRECTIVE**

La maintenance curative ou corrective est l'intervention ponctuelle sur les équipements lorsqu'un incident est déclaré. Elle consiste à restaurer l'équipement dans son état normal de fonctionnement.

Elle est à la charge du prestataire. De même que toutes les pièces de rechange nécessaires à la remise en marche de la machine

➤ **PRISE EN CHARGE DES INCIDENTS SUR LE MATERIEL MIS A DISPOSITION**

Le soumissionnaire indiquera dans sa proposition le mécanisme de prise en charge des incidents, ainsi que les clauses particulières s'il y a lieu.



➤ ELEMENTS DE FACTURATION

La facturation sera faite sur base mensuelle par équipement installé. Selon un forfait mensuel équivalent aux frais d'impression de **2000 copies** monochrome minimum.

En cas de dépassement de ce quota minimum d'impression, ce forfait mensuel sera majoré du coût unitaire de la reprographie multiplié par le nombre de page d'impression (monochrome et couleur) supplémentaires du mois concerné

La facture mensuelle devra inclure les relevés des compteurs d'impression de chaque appareil

➤ LA DUREE DU PROJET

La durée des prestations du présent appel d'offres est fixé à douze (12) mois, soit un (01) an renouvelable, selon la satisfaction d'EGPAF

➤ LIVRABLES DU PROJET

Tout au long de la durée du contrat, EGPAF devra disposer d'un système de reprographie fonctionnel de son immeuble siège à Yaoundé.

EGPAF devra être autonome dans la gestion des interventions de premier niveau. Pour cela, l'adjudicataire transmettra, sous format électronique, la documentation technique des équipements ainsi que les manuels de formation des utilisateurs.

IV- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature, toute entreprise spécialisée et expérimentée dans le domaine informatique et bureautique :

Les pièces suivantes constitueront l'offre du prestataire :

A- Pièces administratives

- 1- Attestation de non-redevance fiscale (datant de mois de 03 trois mois), (Critère éliminatoire).
- 2- Un Plan de localisation ou attestation de localisation du bureau principal du soumissionnaire (Critère éliminatoire).
- 3- Photocopie de la carte de contribuable ou Attestation d'immatriculation ;
- 4- Photocopie de l'expédition du Registre de commerce (en conformité avec l'objet du présent appel d'offre) ; (Critère éliminatoire).
- 5- Attestation de domiciliation bancaire ;

B- PIECES TECHNIQUES

1. Présentation de l'entreprise (historique de la structure indiquant le nombre d'années d'expérience dans le domaine, secteur d'activité, structure organisationnelle du soumissionnaire et présentation du personnel clé de mise en œuvre du projet)
2. Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par EGPAF accompagné d'un calendrier de mise en œuvre du projet ;



3. Méthodologie de la gestion du projet proposé par EGPAF, en y précisant la liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du projet, accompagné des contrats de représentations ou de collaboration avec les fabricants des photocopieurs proposés ;
4. Fournir la liste de toutes les personnes que le soumissionnaire compte faire intervenir dans la réalisation de la mission, ainsi que leurs CV
5. Fournir (04) procès-verbaux de réception ou attestation de service rendu de réalisation des travaux similaires avec les bons de commandes ou contrats y afférents réalisés par le soumissionnaire, ainsi que les contacts des personnes de références pour ces services rendus pour la période allant de janvier 2023 à Décembre 2025

C- OFFRE FINANCIERE

L'offre financière contient entre autres une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en TTC selon le régime fiscal du soumissionnaire

V- MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION DES OFFRES

A – CALENDRIER DU PROJET

Chronogramme des activités	Date de l'activité / Date limite de soumission	Responsable	Remarques
Appel d'offres émis (Demande de proposition)	15/06/2026	EGPAF	
Date limite de soumission des questions de clarification à EGPAF	18/06/2026	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
EGPAF répond à toutes les questions de clarification	23/06/2026	EGPAF	Les délais doivent être strictement respectés
Date limite de recevabilité des propositions des fournisseurs	26/06/2026 à 14h00	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.

Nota Beni :

EGPAF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie de cette requête de manifestation d'intérêt. Tout contrat d'achat de biens et de services résultant de cette requête sera régi par les principes et règlements d'EGPAF.

Les questions ou demandes d'éclaircissement concernant cette demande de proposition doivent être soumises par écrit à CameroonProcurement@pedaids.org

B- MODALITES DE SOUMISSION DES OFFRES

Toutes les pièces du dossier de soumission doivent être reliées sur un seul (unique) document et classées suivant l'ordre ci-dessus mentionné avec des séparations entre les différentes grandes rubriques A, B et C.

Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :

- o En langue française ou anglaise ;



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

○ En exprimant tous les prix en francs CFA.

➤ MODELITES DE RECEPTION PHYSIQUE DES OFFRES

Les dossiers de soumission seront soumis avec la mention << **APPEL D'OFFRE REF 06/002/YDE/2026**>> la catégorie et la sous-catégorie doivent obligatoirement paraître sur l'enveloppe.

NB : Si les soumissions sont remises en main propre, elles doivent être remises sous plis fermé avec les Références de l'avis d'appel d'offre et contre décharge aux adresses suivantes :

Y sera mentionner sur l'enveloppe le numéro de l'avis d'appel d'offre et la mention :

'N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT'

NB : Si les dossiers de soumission sont remis à main à main propre ils doivent être remis sous plis fermé avec la référence de l'avis d'appel à manifestation portée sur l'enveloppe. Les soumissionnaire sont invités à faire enregistrer leurs offres dans les registres prévus à cet effet aux adresse suivantes :

Bureau EGPAF Ebolowa situé à Angalé derrière la Sous Prefecture de Ebolowa II
Personnes à contacter : Eric Mebanda Tel : 690 23 13 29

Bureau EGPAF Bertoua situé au premier niveau de l'immeuble abritant la pharmacie galien, en face de la compagnie de Gendarmerie de Bertoua
Personnes à contacter : Ngoran SEVIDZE Tel : 688 35 47 97

Bureau EGPAF Douala, situé à Beli rue de Bonamandoné 207, derrière la pharmacie de la côté
Personne à Contacter Mr TOUKAM Léandre, Tel 690 59 98 26

Bureau EGPAF Yaounde, situé en face de l'agence Campost de Bastos à côté de la Résidence de Nigéria, personne à contacter Mr TCHOUNGANG Cathérine, Tel : 690 699 590

➤ MODELITES DE RECEPTION PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les soumissionnaires peuvent également transmettre leurs offre par mail, pour cela vous Enverrez un mail à l'adresse cameroontenders@pedaids.org en précisant en objet du mail la mention « **APPEL D'OFFRE REF 06/002/YDE/2026** » PROJET DE LOCATION DE DEUX PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTION.

Le dossier de soumission devra être transmis sous forme PDF et dans l'ordre selon les différentes partie A – B et C de constitution de candidature



VI- CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le tableau ci-dessous décrit les critères d'évaluation des Offres :

A	Pièces administratives.
1	Attestation de non-redevance fiscale (datant de mois de 03 trois mois), (Critère éliminatoire). (OUI ou NON) ;
2	Un Plan de localisation ou attestation de localisation du bureau principal du soumissionnaire (Critère éliminatoire). (OUI ou NON) ;
3	Photocopie de la carte de contribuable ou Attestation d'immatriculation (OUI ou NON)
4	Photocopie de l'expédition du Registre de commerce en lien avec l'objet du présent appel d'offre (Critère éliminatoire pour cet appel d'offre) (OUI ou NON)
5	Attestation de domiciliation bancaire (OUI ou NON)
B	PIECES TECHNIQUES
1	Présentation de l'entreprise (historique de la structure indiquant le nombre d'années d'expérience dans le domaine, secteur d'activité, structure organisationnelle du soumissionnaire et présentation du personnel clé de mise en œuvre du projet) ; (si description conforme aux exigences de l'avis d'appel d'offre : 10 points, soit 2.5 points par élément cité, si non : 0)
2	Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par EGPAF accompagné d'un calendrier de mise en œuvre du projet ; (si description conforme aux exigences de l'avis d'appel d'offre : 15 points si, si non : 0)
3	Méthodologie de la gestion du projet proposé par EGPAF, en y précisant la liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du projet, accompagné des contrats de représentation ou de collaboration avec les fabricants des photocopies proposés ; (si description conforme aux exigences de l'avis d'appel d'offre : 40 points, si non : 0) ;
4	Fournir la liste de toutes les personnes que le soumissionnaire compte faire intervenir dans la réalisation de la mission, ainsi que leurs CV ;(si description conforme aux exigences de l'avis d'appel d'offre : 15 points ; si non : 0 point)
5	Fournir (04) procès-verbaux de réception ou attestation de service rendu de réalisation des travaux similaires avec les bons de commandes ou contrats y afférents réalisés par le soumissionnaire, ainsi que les contacts des personnes de références pour ces services rendus pour la période allant de janvier 2023 à Décembre 2025 (Total des points 20 points soit 05 points par PV dossiers complets présenté ; si non 0 point)
TOTAL NOTE TECHNIQUE /100 (Toute note inférieure à 80 points est éliminatoire)	
C	Offre financière (une note de l'offre technique inférieure à 80 points est non éligible pour l'offre financière)
14	Devis estimatif de la prestation : une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en TTC selon le régime fiscal du soumissionnaire (OUI ou NON)



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

VII- ANALYSE DES OFFRES

L'analyse des offres s'effectuera par un comité d'analyse des offres et se déroulera en trois phases :

➤ Phase I : Examen des pièces administratives

Elle consistera à l'examen des pièces administratives, seules les entreprises ayant fournis 100% des pièces éliminatoires conformes seront admises à l'étape de l'analyse technique.

➤ Phase II : Examen des pièces techniques

Elle consistera à l'examen des documents exigibles fournis par chaque soumissionnaire ayant été admis à cette phase d'analyse. Pour chaque pièces conforme fournis le soumissionnaire se verra attribué le nombre points correspondant à la rubrique.

La note minimale requise pour être admis à l'étape de l'analyse financière est de 80 points, à l'issu de l'analyse technique.

➤ Phase III : Analyse financière

L'entreprise qui aura l'offre la plus petite et jugée raisonnable sera désignée 'MIEUX DISANTE'

L'offre financière sera ainsi calculée :

$$A- \text{NOTE FINANCIERE} = (\text{offre la moins disante} / \text{Montant du challenger}) \times 100$$

L'entreprise la moins disante dans ce cas possède la note financière de 100.

B- NOTE FINALE (ENTREPRISE LA MIEUX DISANTE)

NOTE FINALE : (Note technique) x 70%+ (Note financière) x 30%

L'Entreprise ayant reçu la plus grande note sera considérée comme la Mieux Disante et se verra attribuer le marché.

REMARQUE :

Les soumissions jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- Lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut.
- Sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

Approuvé
Louis M'draman
21/06/26

